

REF



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

OTTAWA
LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

No.: 24
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 9 MARS 1978

NOTES POUR LA DÉCLARATION DE CLÔTURE DU CANADA
PRONONCÉE PAR M. NORMAN CAFIK, MINISTRE D'ÉTAT AU MULTICULTURALISME
ET REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES À LA RÉUNION DE LA CONFÉRENCE SUR LA
SECURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE.

BELGRADE, LE 9 MARS 1978

Lorsque nous avons commencé nos travaux en octobre dernier, deux grands points, logiquement reliés, figuraient à l'ordre du jour. Il s'agissait d'abord de procéder à une révision soignée et objective de l'application actuelle de l'Acte final. Il fallait ensuite étudier de nouvelles propositions destinées non pas à récrire l'Acte final, mais à approfondir notre engagement collectif en faveur de ses objectifs et à améliorer nos réalisations. Mission accomplie dans le premier cas: nous avons effectué une révision honnête et franche des multiples dimensions de sa mise en oeuvre. Même si un dialogue véritable ne s'est jamais établi entre nous, nos délibérations ont du moins fait ressortir clairement tout le travail qui reste à accomplir. La chose est d'autant plus déplorable que nous n'avons pas su voir, semble-t-il, les conséquences néfastes que peut avoir l'application incomplète de l'Acte final sur les réalisations et les espoirs futurs. La minceur du document avec lequel nous clôturons notre réunion en témoigne. Mon gouvernement est déçu de constater qu'il ne reflète pas les préoccupations profondes et essentielles des Etats participants étant donné qu'il nous a été impossible de nous entendre sur la nécessité de déployer des efforts plus positifs et plus constructifs pour placer l'Acte final au coeur de nos relations.

Il est regrettable que nous n'ayons même pas pu nous entendre sur un compte rendu de nos activités. L'opinion publique de nos pays a le droit de s'attendre à une évaluation collective de la mise en oeuvre de l'Acte final et de connaître les moyens par lesquels nous entendons, à l'avenir, remplir nos engagements. Hélas, elle n'obtiendra pas

satisfaction, elle devra se contenter d'un exposé des plus petits dénominateurs communs! Nous comptons bien que deux ans et demi de travail nous auraient permis d'entrer dans le vif des dispositions de l'Acte final. Comme vont les choses, chacun de nous devra expliquer lui-même ce qui s'est produit ici, explication qui variera certainement selon la conception particulière que l'on a des travaux de Belgrade.

Le Canada n'a jamais feint d'ignorer les obstacles qui obstruent la voie de l'application pleine et entière de l'Acte final. Même si à peine deux ans et demi se sont écoulés, nos travaux ont confirmé par trop clairement que nous sommes bien loin d'avoir haussé la sécurité et d'avoir favorisé la coopération en Europe comme nous aurions pu le faire. Mais nous avons aussi découvert que tous les Etats participants tiennent profondément à réaliser des progrès dans les domaines de l'Acte final qui leur tiennent à coeur ou qui présentent des avantages généraux pour l'ensemble des intéressés. Ce désir commun d'accomplir des réalisations concrètes n'a rien perdu de son ardeur depuis Helsinki. A en juger par le nombre de propositions déposées, nombreux sont ceux qui partagent cet intérêt sans doute redoublé par les espoirs que l'Acte final a éveillés. C'est un potentiel qu'il faudra concrétiser à Madrid, faute de quoi les espoirs que nous caressons actuellement seront brisés à jamais.

Nos déclarations des derniers mois montrent quelles étaient les améliorations que le Canada attendait de Belgrade au chapitre de l'application. Il y a d'abord la question vitale de l'amélioration de la sécurité. Désireux de profiter de l'expérience que nous avons accumulée depuis deux ans et demi, nous avons tenté, avec d'autres, de mettre au point les mesures de confiance qui touchaient en particulier les manoeuvres et les mouvements militaires. Nous visions en fait une plus grande ouverture sur les questions d'ordre militaire. Pareille attitude contribuerait à améliorer la confiance et à réduire les risques de mésentente, voire de mauvais calcul. Même s'ils ont rallié de nombreux appuis, nos efforts n'ont pas recueilli le consensus nécessaire.

Comme il importe de mettre un terme à la course aux armements et d'établir des relations plus stables, notamment en Europe où les principaux potentiels militaires sont concentrés, la Conférence a discuté de cette question et de la nécessité de réaliser des progrès en matière de limitation des armements et de désarmement dans les organes internationaux mandatés pour négocier ces questions. Le Canada continue de penser qu'il faut utiliser toutes les possibilités, y compris celles prévues par les dispositions militaires de l'Acte final, susceptibles de ralentir la course aux armements, ce qui est la meilleure façon de renforcer la confiance.

Dans le secteur économique, nous avons aussi eu une discussion utile sur les nombreuses possibilités de coopération que l'Acte final a mises à notre disposition. Par là, nous espérons en arriver à une entente sur un certain nombre de propositions traduisant notre volonté commune de lever les obstacles qui sont toujours là, ce qui aurait

multiplié les possibilités de coopération. Comme dans d'autres domaines visés par l'Acte final, l'objectif du Canada est de réduire les obstacles pour ouvrir davantage l'accès à l'information et de faciliter les contacts entre les personnes qui, dans leur pays, sont les seules en mesure de concrétiser les engagements souscrits par leur gouvernement. Nous avons aussi espéré que les débats ne se borneraient pas au strict libellé de notre mandat et comprendraient l'examen des problèmes et des responsabilités économiques que nous partageons à titre de membres de la communauté industrielle, elle-même intégrée à un système mondial. Si les postulats de l'Acte final ont la moindre signification, c'est dans cette direction que doivent évoluer nos rapports.

Dès le début, le Canada a placé l'accent sur la dimension humanitaire de nos travaux. C'est la contribution fondamentale, unique et indispensable de la CSCE à l'évolution de la détente. Nous avons trouvé réconfortant de constater que les questions humanitaires constituent un thème légitime de discussion multilatérale et que la majorité d'entre nous ne relèguent pas dans les coulisses les questions comme la réunion des familles pour laisser les considérations politiques et militaires envahir la scène. A tout le mois, les délibérations de Belgrade auront confirmé ce que nous pensions déjà: les droits de la personne demeureront au coeur des préoccupations de mon gouvernement et de la majorité de ceux qui sont représentés ici lorsque nous nous attacherons à remplir nos engagements.

Sur ce plan, l'optique du Canada est que les relations entre Etats ne peuvent rester inchangées lorsque les droits de la personne et les libertés fondamentales ne sont pas respectés. Nos discussions ont montré qu'il nous reste un long chemin à parcourir et qu'il faudra beaucoup de temps avant de pouvoir dire que la dignité de la personne humaine et sa prérogative de connaître ses droits et d'agir en conséquence sont respectées partout et toujours. Il est établi que des individus qui ont tenté d'exercer des droits reconnus par l'Acte final sont encore harcelés, exilés, arrêtés, jugés et emprisonnés. Cette situation a amené le Parlement du Canada à adopter à l'unanimité des résolutions faisant état de sa vive inquiétude devant ce qu'il estime être des violations des droits fondamentaux. Nous espérons sincèrement que l'attention que nous avons portée à ces questions encouragera les gouvernements à réfléchir aux conséquences négatives de leurs pratiques.

Nous avons espéré que Belgrade serait l'occasion pour les gouvernements signataires non seulement de réaffirmer leur engagement en faveur du respect des droits de la personne, mais aussi d'y donner suite dans la pratique. Nous n'avons jamais prétendu que la détente ne tient qu'aux droits de la personne. Nous soutenons que, dans la mesure où la détente repose sur la confiance, nous ne pouvons susciter la confiance de nos citoyens si la détente ne prend pas un visage humain. Le respect des droits de la personne fait partie de la structure et de l'équilibre de l'Acte final. Si nous voulons que l'Acte final soit davantage que la somme de ses parties,

nous ne pouvons impunément agir comme si les sociétés dont il parle étaient des îles coupées les unes des autres. Il ne s'agit pas de livrer une guerre idéologique ou de s'ingérer dans les affaires internes d'un autre Etat.

Pour ce qui est de la question plus précise des contacts entre personnes, nous avons tenté de faire valoir que les dispositions de l'Acte final devraient s'appliquer de telle sorte que les contacts entre les familles, qu'il s'agisse de visites ou de réunions, soient systématiquement facilitées et ne fassent plus l'objet de négociations entre les gouvernements. Nous avons aussi essayé d'amener les gouvernements à s'entendre pour qu'ils facilitent la communication normale d'idées et d'information entre les individus, notamment par la libéralisation des échanges d'imprimés. Pour un pays qui, comme le Canada, a des liens étroits avec l'Europe, la question se pose directement. A titre de ministre d'Etat au multiculturalisme du Canada, je suis bien placé pour voir dans quelle mesure les événements qui surviennent en Europe s'imprègnent dans la conscience de notre nation, surtout dans celle de la fraction importante de notre population dont les ancêtres viennent d'Europe. Dans une société qui, comme la nôtre, attache beaucoup de prix à la liberté, les questions de culture, de religion et de traditions revêtent une importance fondamentale et doivent être respectées à l'instar des droits civils et politiques.

Nous regrettons que nos efforts pour mettre au point un document de poids sur ces questions aient été vains. Nous avons espéré que, dans ce domaine important, il aurait été possible d'en arriver à une entente sur les moyens d'appliquer plus systématiquement les dispositions de l'Acte final. Discuter des questions humanitaires est peut être gênant pour certains, mais ce n'est pas en se détournant d'elles qu'on les fera disparaître. A coup sûr, ce n'est pas parce que la réunion est terminée que le Canada cessera de s'intéresser à ces questions. L'ardeur que nous mettons à atteindre ces objectifs se poursuivra sans coup férir.

Le Canada persistera à souligner l'importance pour la CSCE et pour la détente des objectifs humanitaires que nous avons essayé de promouvoir ici à Belgrade avec d'autres délégations. Nous ne dérogerons pas à la conception de la détente que nous avons adoptée dès le début de la réunion: il est fondamental que l'individu participe à l'évolution de la détente. Il doit pouvoir profiter des avantages qui en découlent et avoir ainsi toute possibilité de vivre dans un monde sûr et humain et de bénéficier de la sécurité économique, de l'enrichissement culturel et des rapports normaux entre les personnes.

Aux termes de l'Acte final, nous sommes tenus de suivre l'évolution du processus de la détente. Comme les résultats de la réunion de Belgrade sont inférieurs à ce que nous croyons

possible ou souhaitable, la valeur du processus de la CSCE, voire de la détente elle-même, laissera fatalement certaines personnes sceptiques. Pour les Canadiens, et probablement pour les citoyens d'un bon nombre des Etats participants, la détente n'existe pas toute seule. Le public jugera la détente à ses fruits. Comme notre population attendait de grandes choses de Belgrade, elle sera déçue de voir que les idées avancées ici et auxquelles nous attachons tant de prix ne figurent pas dans le document parce qu'il nous a été impossible de dégager un consensus. Mais nous y souscrivons toujours.

Je voudrais donc exhorter toutes les délégations à songer sérieusement à ce que la réunion qui vient de se terminer peut signifier pour tout le processus de la détente et de la CSCE. D'aucuns pourront soutenir que la détente ne sera pas touchée par cette réunion de la CSCE ou par ce que le public en pense. Voilà qui est peut-être rassurant pour certains mais il ne faudrait pas croire que la partie est jouée. La CSCE n'est pas accessoire à la détente. Au contraire, il s'agit d'un effort international d'envergure qui porte sur les deux aspects complémentaires et essentiels de la détente: les questions urgentes de la sécurité et l'identification d'un large éventail d'entreprises de collaboration. Que nous ayons été incapables de faire état d'opinions communes sur ces questions, voilà qui montre combien personne ici ne peut vraiment tenir la détente pour acquis.

Quant à lui, le Canada continue de rester fermement attaché à la politique de détente. Mais, par définition, la détente fonctionne dans les deux sens. Elle n'existera pas du seul fait que nous affirmons qu'elle doit exister. Si nous voulons qu'elle soit une réalité, il faudra en faire une réalité. Il faudra aussi tirer la leçon de Belgrade, à condition de bien la saisir. Il est dommage que nous ne soyons pas parvenu à rédiger une déclaration finale. Mais le coeur du problème n'est pas là, il réside dans l'application pratique d'engagements souscrits librement à Helsinki. Pour cela, inutile de faire des rappels verbaux, les dispositions de l'Acte final sont claires. Nous ne sommes pas venus ici pour les changer et elles demeureront la pierre de touche de nos réalisations. A Madrid, nous verrons mieux où nous en sommes puisque cinq ans se seront écoulés depuis la signature de l'Acte final. Il y a peu de chances que l'opinion publique de nos pays nous donne un autre répit si, à ce moment-là, nous n'avons pas suivi avec plus de ferveur et plus d'imagination l'itinéraire que nous avons tracé à Helsinki. Belgrade et Madrid sont peut-être des jalons importants de cet itinéraire. Mais l'épreuve véritable de la CSCE, c'est la ferveur avec laquelle nous y donnerons suite dans nos politiques nationales, quitte à les ajuster. Il ne faudra pas s'attendre à ce qu'un miracle à Madrid vienne nous décharger des responsabilités qu'il faudra assumer d'ici là.

D'aucuns se sentent certainement frustrés et déçus devant nos maigres réalisations.

Mais, il y a dix ans, aurions-nous même songé qu'une rencontre comme celle-ci puisse jamais avoir lieu?

Comment peut-on douter de la valeur d'un événement où des nations d'idéologie différente se réunissent pour discuter librement et franchement de leurs préoccupations?

C'est un pas en avant. Tant que pareil dialogue se poursuit, il n'y a pas matière au découragement.